



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

« Les Margouillats de Ouaga » (LMDO)

6 février 2021

Le samedi 6 février 2021 à 16 h, les adhérents de LMDO se sont réunis en visioconférence (les votes statutaires ont été enregistrés via la plateforme *Balotilo*).

Présents (ou ayant voté par anticipation): 13 ;

Représentés selon procuration reçue : 3, soit **16 votants**.

L'association comptant 19 adhérents à jour de leur cotisation, le quorum est de 11 votants ; il est donc atteint, et l'AGO peut statuer (voir liste des participants en annexe 1).

Le président ouvre la séance et demande s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour proposé. Aucun point n'étant proposé le point 7 « questions diverses » est supprimé et **l'ordre du jour en 6 points est adopté** :

1. Rapport moral et d'activités (vote),
2. Approbation des comptes de l'exercice 2020 (vote),
3. Approbation du règlement intérieur (vote)
4. Fixation du montant des cotisations annuelles pour les différents membres (vote)
5. Election des membres du conseil d'administration (vote)
6. Devenir de l'association et projet d'activités 2021 (débat)

1 Rapport moral et d'activités

Le président présente le rapport moral et d'activités de l'association, intégrant un historique de la création de l'association « Les Margouillats de Ouaga » (LMDO) ; celle-ci est étroitement liée à la demande d'un ancien margouillat de renforcer l'accès à l'eau de sa concession et de son quartier de Silmissen dans le village de Pibsé, situé dans la commune de Doulougou à une trentaine de kilomètres au sud de Ouagadougou.

Tout au long de cette année 2020 la vie de l'association a été rythmée par l'élaboration et la mise en œuvre du projet « *De l'eau pour Pibsé* ». Celui-ci a été mené en étroite collaboration avec le « Centre Ecologique Albert Schweizer » (CEAS), tant en termes de financement qu'en tant que maître d'œuvre via son Bureau de coordination situé à Ouagadougou (CoBF-CEAS). Au vu des premiers résultats obtenus et de la mobilisation des villageois, le projet a évolué afin de mieux répondre aux attentes locales. Les financements nécessaires pour boucler la seconde phase des travaux et aménagements ont été obtenus auprès des adhérents et donateurs de LMDO, du CEAS, d'une ONG associée à la mise en œuvre du projet (MORIJA) et de la métropole de Lyon (Appel à Projets Solidarité Internationale – Grand Lyon).

Le président remercie, au nom de l'association, l'ensemble des personnes, institutions et structures qui ont permis la réalisation de ce projet.

Le rapport moral et d'activité est accessible par le lien ci-dessous.

<https://lmdo-adherents.monsite-orange.fr/file/26e4729ec3ac082b36d0dc6cf81a73e9.pdf>



Conformément aux statuts de l'association, le président fait procéder au vote :

Approuvez-vous le rapport moral et d'activité de LMDO pour l'année 2020 ?

Pour : 15

Contre : 0

Ne se prononce pas : 1

Le rapport moral et d'activité est approuvé.

2. Approbation des comptes de l'exercice 2020

Le trésorier présente les comptes annuels de l'association : bilan, compte de résultat et annexes.

Les dépenses engagées s'élèvent à 23 610€ et les recettes à 24 347€. Au 31 décembre 2020 le bilan financier présente ainsi un solde positif de 737€.

Ce solde des comptes de l'association LMDO, auquel s'ajouteront les cotisations perçues en 2021 et les éventuels dons à l'association, pourra permettre :

- de faire face aux frais de fonctionnement de l'association,
- de pourvoir à d'éventuelles dépenses supplémentaires qui apparaîtraient nécessaires lors des opérations de réception des travaux du projet à Pibsé,
- d'engager d'autres opérations conformes à l'objet de l'association tel que libellé à l'article 2 de ses statuts.

En corollaire, le budget global du projet « *De l'eau pour Pibsé* » est présenté ; le montant total s'élève à 41 610 €, financé à 45% par les donateurs et adhérents de LMDO. Le solde a été financé par le CEAS (38%), la métropole de Lyon (12%) et MORIJA (5%). Le rapport financier complet est accessible via le lien ci-dessous.

<https://lmdo-adherents.monsite-orange.fr/file/fa623a5fcdb00c88350d445d985e9e8c.pdf>

Conformément aux statuts de l'association, le président fait procéder au vote :

Approuvez-vous les comptes de LMDO pour l'année 2020 ?

Pour : 14

Contre : 1

Ne se prononce pas : 1

Le rapport de gestion du trésorier est approuvé.

3. Approbation du règlement intérieur

Le président indique qu'un règlement intérieur de l'association a été élaboré par le bureau et validé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 15 mai 2020. Pour être valable, il doit être approuvé en assemblée générale. Ce document complète les statuts de LMDO en précisant les règles de son fonctionnement interne ; adhésion, membres, instances de pilotage et rôles des administrateurs et des représentants officiels.

Le Président rappelle que le document avait été mis à disposition des membres avant l'AG ; il est accessible sur le site internet de LMDO : <https://margouillatsdeouaga.monsite-orange.fr/file/33c8fb153382bb9a465b1d658c85e2b.pdf>

Conformément aux statuts de l'association, le président fait procéder au vote.

Approuvez-vous le règlement intérieur de l'association LMDO ??

Pour : 15

Contre : 0

Ne se prononce pas : 1

Le règlement intérieur est adopté.



4. Fixation du montant des cotisations annuelles pour les différents membres

Rappel : les cotisations sont dues pour l'année civile entière, quelle que soit la date d'adhésion, et leur montant est fixé en assemblée générale (article 11 des statuts et article 4 du règlement intérieur).

Pour l'année 2021, le conseil d'administration propose de reconduire les cotisations à leur montant de l'année précédente, soit

- **trente euros (30 €)** pour les membres actifs et bienfaiteurs, fiscalement domiciliés et imposables en France ;
- **dix euros (10 €)** pour les autres membres actifs et bienfaiteurs ;
- **exonération** de cotisation pour les membres d'honneur.

Conformément aux statuts de l'association, le président fait procéder au vote :

approuvez-vous le montant des cotisations d'adhésion à LMDO pour l'année 2021 ?

Pour : 16

Contre : 0

Ne se prononce pas : 0

Le montant des cotisations pour l'année 2021 est adopté.

5. Election des membres du conseil d'administration (CA)

Selon l'article 13 des statuts « *l'association est dirigée par un conseil d'administration de 3 membres à 10 membres, élus pour 2 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.* »

Le CA était initialement constitué des 3 membres fondateurs, élus lors de l'assemblée générale constitutive de LMDO. Compte tenu de l'activité de l'association et de l'accroissement significatif du nombre d'adhérents, il leur paraît opportun de renouveler et élargir cette instance. Ils présentent donc leur démission, afin qu'un nouveau CA soit élu.

Cette décision ayant été annoncée en amont, un appel à candidature avait été lancé, et sept personnes ont fait acte de candidature avant la réunion. Cependant, le règlement intérieur de LMDO prévoyant en son article 8 que tout membre peut faire acte de candidature au CA lors de l'AGO devant procéder à l'élection, le président demande à l'assemblée s'il y a de nouvelles candidatures ; aucune nouvelle candidature n'est enregistrée.

Conformément aux statuts de l'association, le président fait procéder à l'élection des administrateurs, sur la base de la liste suivante :

BERTRAND Dominique, CHOCHON Claude, CONTE Alain, DJEGUI Jérôme,
HOUNTOHOTEGBE Axel Luc, SAVARY Patrick, SCHNEIDER Daniel.

Résultat de l'élection :

Bertrand	Dominique	15 voix	Élu
Djegui	Jérôme	15 voix	Élu
Hountohotegbe	Axel-Luc	15 voix	Élu
Chochon	Claude	14 voix	Élu
Conte	Alain	14 voix	Élu
Savary	Patrick	14 voix	Élu
Schneider	Daniel	14 voix	Élu

Les sept candidats ont obtenu la majorité des voix et sont donc élus membres du CA.



6. Devenir de l'association et projet d'activités 2021

Le président expose les réflexions menées fin 2020 par le conseil d'administration (CA), élargi à quatre membres actifs, sur le devenir de LMDO et les perspectives d'activités en 2021.

Le projet « *De l'eau pour Pibsé* » devrait être terminé au printemps 2021. La question du devenir de l'association et de ses futures activités se pose donc, puisque nous nous étions donnés initialement pour objectif de réaliser ce premier projet, avant de voir en fonction de ses résultats la suite à donner.

Au vu de l'activité menée en 2020, les membres du CA de l'association ont acté que LMDO perdure au-delà de la fin du projet actuel, et envisage de lancer de nouvelles activités. Pour cela, ils préconisent de nous mettre en mode « veille active », en étant à l'écoute des besoins et des suggestions. Ceci vaut pour tous les membres de l'association, d'où la discussion ouverte lors de la présente AG...

L'opportunité de nouvelles actions pourrait ainsi émerger lors de déplacements au Burkina, et/ou de contacts avec le réseau des anciens Margouillats et autres amis côtoyés sur place, auprès des structures éducatives, des associations, des Organisations Non Gouvernementales (ONG), et au gré de tout autre contact pertinent que les uns ou les autres pourraient avoir.

Les réflexions peuvent être structurées à partir des questionnements suivants :

- Quels territoires d'intervention ?
- Quels types d'activités ?
- Quels moyens d'action ?

Après cet exposé introductif, le débat est ouvert.

Un consensus se dégage sur

- le fait de rester sur le Burkina, en gardant un œil sur Pibsé afin de consolider les acquis du projet actuel,
- et sur le principe de veille active, la difficulté étant d'identifier des besoins précis et des acteurs / bénéficiaires motivés et fiables.

En termes d'activités :

- le principe d'appui possible à des structures ou entreprises privées de type école ou association sport-étude, très petite entreprise (fablab) est approuvée par les participants ;
- la piste des jardins pédagogiques associés aux écoles (préconisés par une directive gouvernementale) est à approfondir ;
- toutes les activités en lien avec l'amélioration des conditions d'hygiène, d'assainissement et d'accès à l'eau potable, ainsi que celles touchant à l'éducation, correspondent bien à nos objectifs.

Lors des débats, un certain nombre d'adhérents ont fait part à l'assemblée de ce qu'ils pouvaient apporter à l'association dans le cadre de ses activités. Ceci a permis d'évoquer les compétences et les ressources sur lesquelles LMDO pourrait s'appuyer pour poursuivre ses actions.



Compétences disponibles parmi les adhérents :

- enseignement école primaire et activités parascolaires;
- enseignement supérieur ; résolution de conflit et médiation, y compris formation de formateur et sur les outils associés (l'université de Sherbrooke, dont font partie 2 membres, collabore avec celle de Ouagadougou sur ces sujets) ;
- possibilité d'appui par des agronomes de l'IRD et de l'Université de Ouagadougou qui travaillent sur les sols, la séquestration du carbone, l'agriculture intelligente (ils pourraient peut-être nous aider ou nous donner des pistes sur comment s'investir dans le domaine des jardins pédagogiques ; une liste de références et sites a été fournie et est jointe en annexe) ;
- autres compétences disponibles selon une liste à établir*.

* Cette liste pourrait utilement être complétée par les administrateurs afin de disposer de l'ensemble des compétences mobilisables auprès de ses membres.

Ressources mobilisables :

- matériel pédagogique, ordinateurs peuvent être mis à disposition d'écoles ou de structures de formation ou de développement.
- comme pour les compétences, effectuer un inventaire des éventuelles ressources mobilisables : matériel informatique ou pédagogique mis à la réforme par des entreprises ou des administrations, partenaires et ressources extérieures potentiellement mobilisables (il est relevé à ce propos que les moyens à mobiliser dépendent des projets et des besoins auxquels on veut répondre...), etc.

A l'issue des débats la motion suivante est soumise aux participants ;

L'AG donne mandat au CA pour mettre en place une veille active visant à identifier des besoins en projet de développement sur le territoire du Burkina Faso, en priorité dans le domaine socio-éducatif. Elle mandate également le conseil d'administration pour engager les démarches nécessaires pour obtenir le financement de ces éventuels projets, et identifier les partenaires pertinents.

Approuvez-vous ce mandat ? (Vote à main levée non statutaire et à titre indicatif)

Pour : 16

Contre : 0

Ne se prononce pas : 0

Faute de sujets à débattre la réunion se termine à 18 :00.

Fait à Mions le 7 février 2021.

Le président Dominique Bertrand	Le secrétaire Claude Chochon



Annexes au PV de l'AGO du 6 février 2021

1 Liste de présence avec pouvoir et mandataire

Nombre	Nom	Prénom	Email	téléphone	Présent à l'AGO du 6/02/2021	vote	Donne pouvoir à (selon procuration reçue)	vote2	Nom2
1	BERTRAND	dominique	daceb@wanadoo.fr	07 80 03 34 65	oui	1			BERTRAND
2	Chochon	Claude	claude-chochon@wanadoo.fr	0683467263	oui	1			Chochon
3	Chochon	Remi	r-chochon@hotmail.fr	+33684914702	non		Chochon Claude	1	Chochon
4	Conte	Alain	alainconte2@wanadoo.fr	+33686996346	oui	1			Conte
5	DJEGUI	Jérôme	jeromemakindjegui@gmail.com	+229 97 68 68 04	non		Hountohotegbe A.	1	DJEGUI
6	DUREZ	Sandy	sandydurez@yahoo.fr						DUREZ
7	Durez	Clément	clementdurez@yahoo.fr	+33688302294					Durez
8	FRASER	Véronique	Veronique.Fraser@USherbrooke.ca		oui	1			FRASER
9	HOUNTOHOTEGBE	Axel Luc	sedjro.hountohotegbe@outlook.com	+15149635300	oui	1			HOUNTOHOTEGBE
10	Martin	cecile	martinsavary@wanadoo.fr	06 07 89 20 44	oui	1			Martin
11	PATUREL	Jean-Emmanuel	manupaturel@gmail.com	+33781998764	oui	1			PATUREL
12	PLU	BERNARD	bernard.plu57@orange.fr		oui	1			PLU
13	Rollin	Jérémy	Rollinbago@hotmail.fr		oui	1			Rollin
14	SAGNON	Iguele Amélie	i.amelie.sagnon@outlook.com	+14383919010					SAGNON
15	Sauvageon	Henri	hsauvageon@yahoo.fr		non		Bertrand D.	1	Sauvageon
16	Savary	nadia	nadia2.savary@gmail.com		oui	1			Savary
17	SAVARY	Patrick	patrick@savary57.fr	06 07 89 20 44	oui	1			SAVARY
18	SCHNEIDER	Daniel	daschneider@bluewin.ch	+41 79 471 36 11	oui	1			SCHNEIDER
19	TAMBOURA	MOUNIR	mounirtamboura@yahoo.fr			1			TAMBOURA
						13		3	
							total des votants	16	

2 Quelques pistes à explorer dans le domaine des jardins pédagogiques

- <https://www.institutdegenech.fr/fr/un-jardin-pedagogique-au-burkina-faso/>
- [Ferme Pilote de Guiè au Burkina](#)
- <https://lagedefaire-lejournal.fr/jardins-de-sante-jardins-du-monde/>
- <https://beoneere.wordpress.com/>

3 Résolutions 1 à 5

Voir pages suivantes